

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES (IC)

Championnat de Bretagne Optimist

Pole Nautique Sud Goelo (base saint quay)

5 A

17 ET 18 MAI 2025

BAIE DE SAINT BRIEUC

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1. La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile, les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile et Le règlement du championnat de Bretagne voile légère 2025*

1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par vhf

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement sera en ligne sur www.polenautiquesudgoelo.fr rubriques manifestations

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la digue de l'école de voile,
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Heure du premier signal d'avertissement
Samedi 17 mai	optimist	13h30
dimanche 18 mai	optimist	10h00

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillons de classe sera un pavillon blanc avec le sigle optimist noir

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée .

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Arrivée	Zone de pre depart	
Bateau viseur	Bouée jaune cylindrique	Bouée cylindrique rouge	Bouée orange	

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord**
- 12.2 **[DP] [NP]** Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux et se tenir à un minimum de 50m de tout point sous le vent de la ligne de départ et de son prolongement. Cette zone de restriction est matérialisé par deux bouées ronde orange. Les infractions à cet article seront pénalisées de 10 % des inscrits sur la course suivante sans instruction . Cela modifie les RCV 60.5 (c) et A5
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 ,la RCV 44.1 n'est pas modifiée , la pénalité de deux tours s'applique.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 15.3 La pénalité pour une infraction à une règle (à l'exception des RCV du chapitre 2 et les RCV 28 et 31) pourra être inférieure à la disqualification.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	
optimist	40 min	60 min	

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 15 **minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
[.https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Championnat%20bretagne%20Optimist%20PNSG](https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Championnat%20bretagne%20Optimist%20PNSG)
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans la salle moussaillons du pôle nautique.
- 17.3 Des avis seront en ligne au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé ds la salle moussaillons. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18. CLASSEMENT

- 18.1 **1** courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand trois ou plus de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 *[DP] [NP]* Un émargement retour sera mis en place le samedi et départ et arrivé le dimanche (table près de l'accueil)

19.2 L'absence d'émargement au départ entraînera sans instruction une pénalité de 10 % des inscrits du groupe à la première course du jour.

19.3 L'absence d'émargement au retour entraînera sans instruction une pénalité de 10 % des inscrits du groupe à la dernière course du jour.

19.4 L'émargement départ est clos à l'heure du signal d'avertissement de la première course du jour et l'émargement retour est clos à l'heure limite de dépôt des demandes d'instructions.

Ceci modifie RCV 60.5

19.5 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 " Une zone de départ est définie en IC 12.2 et annexe parcours. Cette zone est interdite aux bateaux accompagnateurs. La RCV 41 aide extérieure, s'appliquera sur cette zone. Ceci modifie le préambule du chapitre 4 des RCV.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

23.5 :L'entraîneur référent désigné sur l'épreuve est : Ronan Le Goff, entraîneur du Pole Nautique Sud-Goelo

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritres peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

26. PRIX

Des prix seront distribués selon le règlement du championnat de Bretagne

Arbitres désignés :

Président du comité de course : **ludwig retitzer**

Président du comité technique :

Président du jury : pierre le floch

ANNEXE ZONES DE COURSE

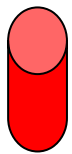
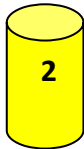
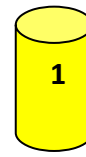


ANNEXE PARCOURS

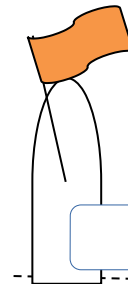
Parcours : 1- 2 -3T/3b- arrivée
les marques 1 et 2 sont à contourner et à
laisser à babord



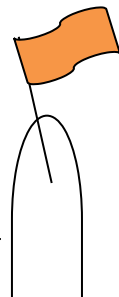
VENT



Arrivée



depart



Zone de départ

Zone pré-depart
et
accompagnateur

